

vacciné en entrant en service ; son certificat indiquait cependant qu'il l'avait été ; le second était un recrú qui n'avait pas été vacciné ; le troisième était un sous-officier qui avait été revacciné quelques années auparavant, mais sans succès.

Avant que l'ordre de la revaccination fut issue, les casernes étaient exposées aux maladies varioliques ; depuis elles ont entièrement disparu.

Pendant les 19 années finissant le 31 déc. 1852, le nombre de vaccinés qui joignirent l'armée fut de 811,402. La première vaccination réussit dans 414,595 cas, le reste fut vacciné et 42,984 revaccinations réussirent.

La vaccine en protégea donc entièrement 457,581 desquels pendant une période de 19 ans, 217 furent affectés de varicelle, 191 de varioloïde, 113 de variole dont 4 sont morts.

Nous devons donc résumer avec les concurrents de l'Académie des sciences de 1845 :

“ Que la vertu préservative de la vaccine est absolue pour le plus grand nombre des vaccinés, et temporaire pour un petit nombre ; ” chez ces derniers même elle est presque absolue jusqu'à l'adolescence.

Que la variole atteint rarement les vaccinés avant l'âge de dix à douze ans ; c'est à partir de cette époque jusqu'à trente et trente-cinq ans qu'ils y sont principalement exposés.

Outre sa vertu préservative, la vaccine, introduit dans l'organisation une propriété qui atténue les symptômes de la variole, en abrège la durée, et en diminue considérablement la gravité.

Le cow-pox donne aux phénomènes locaux de la vaccine une intensité très prononcée : son effet est plus certain que celui de l'ancien vaccin, mais après quelques semaines de transmission à l'homme cette intensité locale disparaît.

La vertu préservative du vaccin ne paraît pas intimement liée à l'intensité des symptômes de la vaccine ; néanmoins, pour conserver au vaccin ses propriétés il est prudent de le régénérer le plus souvent possible.

Parmi les moyens proposés pour effectuer cette régénéra-